

LA FORÊT COMMUNALE S'AGRANDIT

Le 19 décembre 2011 le conseil municipal a approuvé l'extension de la forêt communale. Deux nouvelles parcelles d'espaces boisés classés (EBC) sont venues enrichir le domaine communal.

La première est celle de l'EBC de l'ancienne propriété Emmanuelli, acquise pour l'euro symbolique. Cette partie boisée ravagée par le feu de 2007 est accessible par la rue Jean Aicard et le chemin piétonnier qui permet de monter au cimetière franco-italien puis d'accéder au sentier du littoral.

Parmi les projets en cours de discussion avec l'ONF, la possibilité de faire de ce site un conservatoire des espèces méditerranéennes et de permettre à chacun de les découvrir et d'en connaître leurs propriétés.



L'autre parcelle intégrée dans la forêt communale est un don à la commune de M et Mme CLERIAN.

M CLERIAN fut l'un des fondateurs de l'association pour l'environnement de Saint-Mandrier et il a toujours été très attaché à la protection de nos espaces naturels.

La commune les remercie de ce don qui vient agrandir notre forêt communale.

Une année 2012 qui démarre sous de bons auspices.

CHARANÇON (SUITE)

Attention ! L'insecticide préconisé pour la lutte contre ce nuisible est à manipuler avec précaution.

Le "Confidor", dont le principe actif est l'imidaclopride, est un insecticide systémique. Le produit pénètre dans la sève et est véhiculé dans tout le système "vasculaire" de la plante.

Il présente des risques importants de pollution des nappes phréatiques en cas de mauvaise utilisation et il ne doit pas être employé lors

de la floraison en raison de son impact sur les abeilles.

C'est l'une des raisons de l'obligation, rappelée par l'arrêté du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, de recourir impérativement à une entreprise agréée pour toute intervention de lutte contre le charançon rouge du palmier.

Cet arrêté, la carte de la dissémination des palmiers attaqués et les moyens de détruire les larves du charançon par des moyens bio-

LA CONSIGNE, TROP JEUNE POUR SAVOIR CE DONT IL S'AGIT ?

Non, il ne s'agit pas des années collège mais bien du réemploi des contenants.

Dans beaucoup de pays européens, bouteilles en verre et même en plastique font l'objet de consignes.

Chez nous, ce système n'existe plus que pour la bouteille de gaz.

Elle est, en fait, prêtée par l'entreprise Butagaz (ou autre). Cette société en reste propriétaire.

Vous ne pouvez donc ni la vendre, ni la prêter à un tiers.

Lorsque vous souhaitez changer de fournisseur, vous devez déconsigner votre bouteille et Butagaz (ou un autre), vous restituera le montant de la consignation versée à l'origine.

Ne ramenez ces bouteilles en déchetterie où leur stockage peut poser des problèmes, que si vous ne pouvez procéder à cette déconsignation.

En adoptant ce comportement, vous favoriserez le réemploi de ces bouteilles.



CONFÉRENCE

Paradoxalement les fortes précipitations du mois dernier ne doivent pas nous faire oublier les difficultés d'approvisionnement en eau qui risquent de marquer les étés à venir.

Robert DURAND, hydrologue de formation a pris la défense

des mines de bauxite de Mazaugues. Cette zone aquifère est d'une importance patrimoniale primordiale pour une partie du département et certaines communes du littoral, dont Saint-Mandrier qui reçoit une très grande partie

de son eau potable du lac de Carces.

Elle est menacée par deux projets de mise en place de décharges de déchets en cours d'instruction en préfecture.

Vous pourrez assister à sa conférence le lundi 30 janvier à 20h, Théâtre Marc Baron.

Entrée libre.



Barrage de Carces

EcoWATT

Face aux risques de coupures, apprenons à modérer notre consommation d'électricité.

Avec le froid, attention aux risques de coupures de courant.

Particuliers, collectivités locales et entreprises sont, dans les départements du Var et des Alpes Maritimes, invités à modérer leur consommation en électricité aux périodes de pointe, entre 18h et 20h. En cas de vague de froid, le réseau de transport électrique approche de la saturation. Dans cette situation, une avarie qui rend temporairement une partie du réseau indisponible, entraîne un délestage, c'est-à-dire une coupure volontaire et maîtrisée, mais peut aussi déclencher un "black out."

Si vous souhaitez participer à ce programme de modération ponctuelle de la consommation d'électricité basé sur la mobilisation citoyenne de tous, vous pouvez vous inscrire sur le site www.ecowatt-Provence-azur.fr

Vous serez alors destinataires des alertes soit par courriel, soit par SMS . N'attendez pas, devenez ecow'acteur .



logiques(*) peuvent être consultés sur le site : www.mapresquile.fr rubrique "charançon"

(*) il s'agit de petits vers qui attaquent les larves de charançon, les nématodes entomopathogènes.